

# LA GESTION DE L'EMPLOI

## FORMATOIN DES DIRIGEANTS



### DATES

15/11/2023



### VOLUME HORAIRE

7 Heures



### LIEU

Montpellier



Vous êtes en situation de Handicap et souhaitez suivre une de nos formations. Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.



### NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 personnes maximum



### ATTESTATION DE PRESENCE



### TARIFS ET INSCRIPTIONS

05 34 25 77 90

[formation.occitanie@comite-epgv.fr](mailto:formation.occitanie@comite-epgv.fr)



## DESCRIPTION DE LA FORMATION

**Quel contrat de travail pour mon animateur ?**  
**Les points clés de la rémunération de mon animateur et des charges sociales afférentes.**  
**Gérer les situations d'absence de mes salariés**  
**Comprendre les différents modes de rupture du contrat**



## PUBLIC

Dirigeants de club



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les éléments essentiels de la gestion des contrats de travail (formalités d'embauche et conclusion du contrat de travail)
- Comprendre les points essentiels de la rémunération - Mettre en place une politique de rémunération.
- Connaître la réglementation en matière de gestion des absences des salariés du club.
- Maîtriser les éléments essentiels de la rupture du contrat de travail et du droit disciplinaire pour avoir les bons réflexes



## CONTENUS DE LA FORMATION

### La conclusion du contrat de travail :

Quel contrat pour mon animateur : CDI – CDD,  
 Les éléments essentiels du contrat intermittent  
 L'animateur auto-entrepreneur  
 La mise à disposition de personnel entre les structures EPGV

### La rémunération de l'animateur

Le salaire  
 Les primes et chèques cadeaux  
 Les frais de transport  
 Les mécanismes de réduction des cotisations

### La gestion des absences des animateurs

Les congés pour événements familiaux  
 Les jours fériés  
 Les différentes absences (annulation d'un cours, maladie, accident du travail, maternité, paternité ou accueil de l'enfant)

### La rupture du contrat de travail

La démission  
 Le départ et la mise à la retraite  
 La rupture conventionnelle  
 Le licenciement et les différentes sanctions disciplinaires



## PRE-REQUIS

Être licencié à la FFEPGV (licence dirigeant)

Être en fonction au sein d'un club EPGV

## INTERVENANT

Juriste FFEPGV

## MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Support PowerPoint
- Les apports de la formation sont théoriques et pratiques : cas pratiques / Quiz
- Remise support de la formation et renvoi vers des outils numériques

## OUTILS DE FORMATION

- La boîte à outils fédéral
- Les infos juridiques
- Les sites internet de référence

## FRAIS DE FORMATION

**Frais d'inscription et Frais pédagogiques :**  
Gratuit

**Frais annexes** (restauration, déplacement, ...) :  
A la charge du Coreg ou de l'AFDAS selon barème

## DURÉE ET DEROULÉ DE LA FORMATION

**7 h**  
de  
formation

**7 h**  
En présentiel

Pour aller plus loin, nous vous conseillons de suivre la formation :  
**Gestion juridique de l'association**